



Publié pour le Département de l'Agriculture de la Province de Québec, par Eusèbe Senécal & Fils, Montréal.

Vol. VII. No 3.

MONTREAL, MARS 1884.

Un an \$1.00
payable d'avance.

TABLE DES MATIÈRES.

Avis au sujet de la table des matières.....	33
Fabricant de beurre et de fromage.....	33
Délibérations du conseil d'agriculture.....	33
Leçons d'agriculture.....	35
Prairies et pâturages.....	39
Le moineau.....	42
L'industrie laitière au Canada au point de vue commercial.....	43
Nos gravures.....	47
Correspondance.....	48

Avis au sujet de la table des matières.

Nous sommes à faire imprimer la table des matières du volume VI du *Journal d'agriculture* finissant avec le mois de décembre dernier. Cette table des matières est tirée à un nombre restreint d'exemplaires et ne sera distribuée qu'à ceux qui, étant souscripteurs du *Journal* l'année dernière, ont payé la nouvelle souscription de trente centins pour cette année, et nous témoignons le désir d'avoir cette table, par une lettre à cette effet.

Fabricants de beurre et de fromage.

M. Albert Leticq de Bécancourt est un excellent fabricant de beurre et de fromage. Il a pratiqué sous messieurs Jocelyn et Painchaud, instructeurs du gouvernement et fabricants à Rougemont et à Stanstead. M. Leticq possède les meilleurs certificats de capacité et d'honnêteté, et nous nous plaignons à le recommander tout particulièrement à ceux qui ont besoin d'un fabricant de confiance. M. J. Skaife, 630 rue Sherbrooke, Montréal, est également un fabricant de beurre et de fromage distingué que nous recommandons fortement.

Délibérations du conseil d'agriculture.

Copie du rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, en date du 20 février 1884, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 28 février 1884.

Sur l'approbation de certaines résolutions du conseil d'agriculture. L'honorable commissaire de l'agriculture et des travaux publics, dans un mémoire en date du vingt février courant (1884), recommande : Que les résolutions du conseil d'agriculture du douze et du treize décembre dernier (1883) soient approuvées, conformément aux dispositions de l'acte 32 Victoria, chapitre 15, section 39, mais que le dit conseil d'agriculture soit informé que le gouvernement ne reconnaît pas l'interprétation qui semble être donnée à la section 17 du dit acte 32 Victoria, chapitre 15, dans une des résolutions adoptées à la séance du treize décembre 1883. Certifié.

(Signé) Jos. A. DEFOY,
greff. cons. ex.

CONSEIL D'AGRICULTURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Montréal, 12 décembre 1883.

Présents: MM. Archambault, Browning, A. Casgrain, Casavant, E. Casgrain, Gibb, Guilbault, Massue, Marsan, Martin, Oumet, Révd. Pilote, Lussier et Somerville.

Présidence de M. L. H. Massue.

Lecture et adoption du procès verbal de la dernière assemblée.

M. le président explique au conseil que, en raison d'une irrégularité de la part du bureau de poste de Montréal, les avis de convocation de la dernière assemblée n'étaient pas parvenus à temps à tous les membres, qu'en conséquence l'assemblée qui devait avoir lieu le 28 novembre dernier n'avait pu siéger faute d'un quorum, et que, sous ces circonstances, il avait cru devoir convoquer l'assemblée du conseil pour aujourd'hui.

M. le président informe le conseil qu'il n'a pas jugé à propos, cette année, de faire un rapport annuel, parce que le conseil entendrait à cette assemblée la lecture des différents rapports dont la réception trop tardive ne lui a pas permis de faire une étude suffisante pour en parler d'une manière convenable dans son adresse.

Lecture d'une lettre de M. E. J. DeBlois s'excusant de ne pouvoir assister à cette assemblée, pour cause de maladie.

M. le président annonce le décès de M. J. N. E. Faribault, un des membres du conseil.

Résolu : Que c'est avec un très vif regret que ce conseil a appris le décès de M. J. N. E. Faribault, un des membres de ce conseil ; que ce conseil saisit cette première occasion pour offrir ses plus vives sympathies à la famille éplorée de M. Faribault pour la perte douloureuse qu'elle a faite ; que copie de la présente résolution soit transmise à la famille de M. Faribault.

L'honorable G. Oumet, secondé par M. A. Casgrain, fait motion : Quo M. L. H. Massue soit réélu président de ce conseil pour la présente année. (Adopté.)

L'honorable L. Archambault, secondé par M. A. Somerville, fait